

Jean-Jacques Paris

Conseiller général de Bègles

Vice-Président chargé des Infrastructures et de la Sécurité Routière

Monsieur Michel DELPUECH
Préfet de la région Aquitaine
et de la Gironde
Préfecture de la Gironde
1 esplanade Charles de Gaulle
33000 Bordeaux

Bordeaux le 30 Août 2012

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreuses années les salariés de l'entreprise LAGARDE sont mobilisés pour sauver une production dont chacun s'accorde pour reconnaître l'intérêt qu'elle représente pour la filière agricole encore bien présente dans notre région.

On comprend aisément que face aux échecs successifs rencontrés pour trouver un repreneur, les salariés puissent se sentir isolés dans leurs démarches. Il faut souligner que nombre d'industriels aujourd'hui ont épousé totalement les critères de la finance, à l'affût des opérations foncières et immobilières juteuses, et à la recherche de salariés précarisés, toujours plus flexibles et corvéables à merci.

Les derniers propos du Ministre du redressement productif engagent les pouvoirs publics dans une autre logique : *« Le redressement productif, le redressement économique, le redressement moral de notre pays, c'est la fin du "laisser-faire". La fin du laisser-faire, c'est aussi ne plus laisser les excès de la finance se retourner contre l'économie et la croissance. Assurer la croissance, défendre les entreprises, soutenir les entrepreneurs, protéger nos outils de travail, nos industries nos emplois et nos territoires, cela consiste d'abord à discipliner la finance, les banques et les marchés financiers. Là où le système financier cherche ses profits dans la spéculation improductive et nuisible, nous préférons qu'il investisse productivement dans nos entreprises et sur nos territoires. »*

C'est parce que je n'accepte pas que le laisser-faire l'emporte sur la bataille pour l'emploi et la production française que je vous demande d'organiser une table ronde avec toutes les collectivités locales, les salariés, mais aussi les organismes de financement pour envisager d'autres alternatives. Je pense notamment à l'éventualité de placer cette entreprise dans le champ de l'économie sociale et solidaire. En effet la loi de 2002 a créé les SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) qui permet un partenariat renforcé avec les collectivités locales et pour lesquelles la fédération des SCOOP propose des assouplissements législatifs afin de pouvoir généraliser ce modèle économique.

Bien entendu pour engager cette démarche, la préemption de l'outil de production par les collectivités locales, à l'instar de la communauté urbaine de Marseille avec l'usine FRALIB (Thé éléphant), garantirait sa pérennité.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, mes salutations respectueuses.

Jean-Jacques PARIS
Conseiller Général de Bègles
Vice-président du Conseil Général